

Date de transmission de l'acte: 19/04/2024
Date de réception de l'AR: 19/04/2024
009-210902490-DE_006_2024-DE
A G E D I

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIXADE - Commune

Séance du samedi 13 avril 2024

Délibération N° DE_006_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	8
Date de la convocation : 05/04/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize avril deux mille vingt-quatre, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Marc Vallve, Amandine Rauzy, Paul Perilhou, Jacques Rivière, Eveline Authié
Représentés : Nicolas Connord représenté par Jacques Rivière, Jean-Barthélémy Maris représenté par Amandine Rauzy

Absents et Excusés : Dominique Dumons

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Amandine Rauzy est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Subventions aux associations 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à chacune des associations suivantes :

- **Roco Festo** : 300.00 €
- **Caminarem** : 200.00 €
- **1 Kilo d'Cirque** : 200.00 €
- **Les Amis de Roquefixade** : 4 000.00 €
- **Sensation Pyrénées Cathares** : 200.00 €
- **Patrimoine de Roquefixade** : 200.00 €
- **Chasseur** : 200.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer à chacune des associations les montants indiqués ci-dessus et d'inscrire au Budget 2024 la sommes de 5 300.00 € à l'article 65748 - Subv. fonct. autres personnes droit privés.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance

Amandine Rauzy
Secrétaire de séance



DE_006_2024